

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 10297
Numéro SIREN : 793 172 446
Nom ou dénomination : 13 MENTHE BASILIC

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2019 sous le numéro de dépôt 33035



20190330352017

DATE DEPOT : 10/05/2019

N° DE DEPOT : 33035

N° GESTION : 2013B10297

N° SIREN : 793172446

DENOMINATION : 13 MENTHE BASILIC

ADRESSE : 13 rue de Clichy 75009 Paris

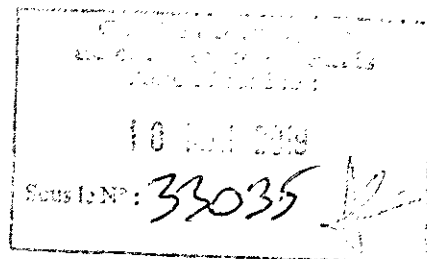
MILLESIME : 2017

.

SASU 13 MENTHE BASILIC

Société Anonyme Simplifiée
au capital de 1 000 €uros
Siège social : 13, rue de Clichy
75009 PARIS

RCS PARIS 793 172 446



DECISION ORDINAIRE DE L'UNIQUE ASSOCIE

Du 30 juin 2018

L'an deux mille dix-huit

Le vingt-Neuf juin

A onze heures,

Monsieur Joël **TOURLOURAT**,

Né le 14 avril 1961 à Saint Denis en Val (45560)

De nationalité française,

Qui détient l'intégralité du capital soit 100 parts de 10 € chacune,

Qui est président de la société,

Qui est en possession des documents suivants :

- 1° - l'inventaire, le bilan et son annexe, le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2017 ;
- 2° - le rapport de gestion du président ;
- 3° - le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce

Va prendre les décisions ci-dessous, conformément à l'ordre du jour suivant ;

ORDRE DU JOUR

- Rapport de Gestion du Président des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- Approbation de ces comptes et quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2017
- Conventions visées à l'article L.227-10 du code du commerce
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

35

PREMIERE RESOLUTION

L'Unique associé, après avoir lu le rapport de gestion, approuve ledit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 qui font apparaître, pour ledit exercice, un bénéfice comptable de 7 038 €

Il décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Report à Nouveau 7 038 €

DEUXIEME RESOLUTION

L'Unique associé donne quitus entier au Président pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'Unique associé, après avoir entendu le rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIEME RESOLUTION

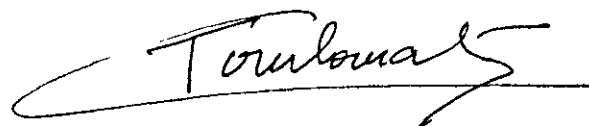
L'Unique associé décide que tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, copie ou extrait des présentes afin de procéder à toutes formalités requises par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à douze heures.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par l'unique associé Président

L'UNIQUE ASSOCIE PRESIDENT

Monsieur Joël TOURLOURAT





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2017	et clos le	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD <input type="checkbox"/>					
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SASU 13 MENTHE BASILIC 13 13 RUE DE CLICHY 75009 PARIS 09 France		13 13 RUE DE CLICHY 75009 PARIS 09	
SIRET 79317244760031			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE

Activités exercées RESTAURATION RAPIDE Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	8 281	Déficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 14/03/2019 Lieu : PARIS Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M. TOURLOURG JOE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2018)

Si déposé néant, cochez la case

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES															
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même			a	payées par un établissement chargé du service des titres			b						
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c										
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d										
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e										
					f										
					g										
					h										
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i										
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j										
Montant des revenus repartis (5)					<i>Total (a à h)</i>										
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>															
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SLP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées :									
						a titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		a titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		a titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
1		2		3		4		5		6		7		8	
H DIVERS															
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)															
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION															
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%										
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice										
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice										
					MVLT restant à reporter										

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>SASU 13 MENTHUE BASILIC</u>										Néant <input type="checkbox"/>					
Adresse de l'entreprise <u>13 RUE DE CLICHY 75009 PARIS 09</u>															
SIREN <u>7 9 3 1 7 2 4 4 7</u>															
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>										Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>					
										Exercice N clos le <u>31/12/2017</u>					
ACTIF										Brut		Amortissements-Provisions		Net	
										1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012									
		Autres *		014		016									
	Immobilisations corporelles *			028	34 187	030	13 386	20 801							
	Immobilisations financières * (1)			040	45	042		45							
	Total I (5)			044	34 232	048	13 386	20 846							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052								
		Marchandises *			060	1 230	062		1 230						
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070									
		Autres* (3)		072	12 663	074		12 663							
	Valeurs mobilières de placement			080		082									
	Disponibilités			084	18 934	086		18 934							
Charges constatées d'avance*			092		094										
Total II			096	32 827	098		32 827								
Total général (I + II)			110	67 059	112	13 386	53 672								
PASSIF										Exercice N		N-1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*							120	1 000						
	Écarts de réévaluation							124							
	Réserve légale							126							
	Réserves réglementées*							130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* (131))							132							
	Report à nouveau							134	7 711						
	Résultat de l'exercice							136	7 038						
	Provisions réglementées							140							
Total I							142	15 750							
Provisions pour risques et charges							Total II	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156	23 704						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164							
	Fournisseurs et comptes rattachés*							166	3 038						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169) 3 640)							172	11 535						
	Produits constatés d'avance							174	(355)						
Total III							176	37 923							
Total général (I + II + III)							180	53 672							
RENVois	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 190							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors I.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SASU 13 MENTHUE BASILIC**

Néant *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le 31/12/2017

PRODUITS D'EXPLOITATION								
Ventes de marchandises*		209		210		317 071		
Production vendue	Biens	215		214				
								Services*
Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222				
Production immobilisée*				224				
Subventions d'exploitation reçues				226				
Autres produits				230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		317 071		
ACHATS DE MARCHANDISES* (y compris droits de douane)				234		151 296		
Variation de stock (marchandises)*				236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		2 176		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240				
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242		73 125		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243		244		2 828		
Rémunérations du personnel*				250		53 449		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		20 307		
Dotations aux amortissements*				254		4 722		
Dotations aux provisions				256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262		188		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)				264		308 092		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		8 980		
Produits financiers (III)	280			294		457		
Charges financières (V)				294		457		
Produits exceptionnels (IV)				290		4		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	317		300		246		
	dont amortissements exceptionnels de 2 ^{ème} des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		1 242		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310		7 038		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		7 038	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		1 242		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des epes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	980		ZFU-TE (44 octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JLI (44 sexes A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Poles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990			
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350
		Créance due au report en arrière du déficit				346		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col 1 / Déficit col 2	352	8 281	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col 1 / Déficit col 2	370	8 281	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise : SASU 13 MENTHUE BASILIC

Néant *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	8 344	442	608	444		446	8 952			
	Installations générales agencements divers	450	13 276	452	583	454		456	13 858			
	Matériel de transport	460	9 158	462		464		466	9 158			
	Autres immobilisations corporelles	470	2 219	472		474		476	2 219			
Immobilisations financières		480	45	482		484		486	45			
TOTAL		490	33 042	492	1 190	494		496	34 232			
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	466	532	834	534		536	1 300			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 723	542	1 390	544		546	4 114			
	Matériel de transport	550	3 867	552	2 290	554		556	6 156			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 608	562	208	564		566	1 816			
TOTAL		570	8 664	572	4 722	574		576	13 386			
III	PLUS-VALEES, MOINS-VALEES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
					Court terme*	Long terme						
①	②	③	④	⑤		19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591					
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SASU 13 MENTHUE BASILIC

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800 <input type="checkbox"/>

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Designation de l'entreprise : SASU 13 MENTHUE BASILIC		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017	
Durée en nombre de mois		1 2	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	317 071	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	317 071	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	175 777	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	49 369	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	2 828	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	188	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	4 722	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	232 885	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137 84 186
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DFE)	117	84 186	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs